



## Cahier des charges Animateur de musique

### 1. Données personnelles du titulaire

Nom :	Prénom :
-------	----------

### 2. Données sur la fonction

<b>Titre : Animateur de musique</b>	<b>Supérieur direct :</b> - Directeur des écoles - Conseiller municipal en charge du dicastère
<b>Remplaçant :</b>	
<b>Taux occupation : 20 %</b>	<b>Subordonnés directs :</b> /
	<b>Liens fonctionnels :</b> - Directeur et directeurs adjoints - Personnel Enseignant

### 3. Profil requis

<b>Formation de base :</b>	Formation pédagogique pour l'enseignement dans la scolarité obligatoire. Formation musicale appropriée
<b>Formation complémentaire souhaitée :</b>	Expérience dans la direction chorale avec des enfants

### 4. Description globale de la fonction

<ul style="list-style-type: none"><li>• Soutenir le personnel enseignant dans l'enseignement de l'éducation musicale en assurant des cours aux élèves de 2H à 8H</li><li>• Diriger les chœurs d'enfants de l'école de Martigny</li><li>• Collaborer au développement et à la promotion de l'enseignement de la musique.</li></ul>
---

### 5. Tâches principales

- Planifie son intervention auprès des élèves des classes des cycles 1 et 2, dès la 2H ;
- Contribue à la formation de l'enseignement de la musique des enseignants des cycles 1 et 2,
  - a. en dispensant des cours de musique à leurs élèves, en leur présence ;
  - b. en partageant des idées et des outils pour enrichir l'enseignement de la musique ;
- Collabore étroitement avec les titulaires des classes ;
- Etablit le répertoire et dirige les chœurs d'enfants des écoles de Martigny ;
- Prévoit un concert annuel pour les chœurs d'enfants des écoles de Martigny ;
- Accompagne les chœurs d'enfants dans les manifestations en lien avec les écoles ou la Commune, ainsi que lors des manifestations régionales ou cantonales ;
- Collabore avec les employés communaux « adjoints à la Direction » et « Ville-école » ;
- Propose des projets en lien avec la promotion de l'éducation musicale ;

## 6. Aptitudes

- Aisance relationnelle avec les enfants et les adultes
- Sens de la gestion d'un groupe
- Capacité à collaborer
- Sens des responsabilités
- Compétences organisationnelles
- Maîtrise des moyens informatiques de base
- Capacité à développer l'épanouissement des élèves à travers la musique, à susciter l'expression et la créativité

## 7. Comportement

- S'identifie à son employeur, son cahier des charges et la culture d'établissement ;
- En tant qu'enseignant, observe les prescriptions du cahier des charges cantonal du Personnel Enseignant dans les trois champs d'activité (enseignement – collaboration – formation continue) et poursuit les objectifs du Plan d'Etudes Romand (PER).

## 8. Rémunération

Echelle des salaires du personnel enseignant de l'Etat du Valais, classe 14 + parts d'expérience, selon l'âge et l'expérience.

## 9. Date et signatures

Titre	Date	Signature
Présidente de Commune		
Secrétaire Municipal		
Responsable RH		
Titulaire du poste		